



COMMUNE DE COUVRON-ET-AUMENCOURT

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JANVIER 2014 – 19 h 30

Date de convocation : 27 décembre 2013

Date d'affichage : 8 janvier 2014

Présents: MM. SEBESTYEN Edmond, Maire, ROHART Eliane, LOUVEAU Joël, Adjoint au Maire, POTART Guy, SIMPHAL Frédéric, SWIETEK Gérard, LEBLOND Dominique, STRACZEK Arnaud, DOCTRINAL Lucien, RIBEIRO Carole, RICHARD Gilbert, COIGNOUX Grégory.

Absente: Mme CUVILLIER Sabine.

Secrétaire: M. SIMPHAL Frédéric.

ORDRE DU JOUR

- 1 – Droit de Préemption Urbain : terrains de la S.E.D.A. du lotissement du Mail.
- 2 – Bourses scolaires communales.
- 3 – Remboursement d'assurance.
- 4 – Don de l'Association Prix Pédestre Ghislain Cuvillier.
- 5 – Commission des fêtes.
- 6 – Commission des travaux.
- 7 – Nouvelle mairie : demande de subvention au titre du C.D.D.L.
- 8 – Nouveaux rythmes scolaires.
- 9 – Adhésion à SPL-XDEMAT.
- 10 – Décisions modificatives.
- 11 – Questions diverses.

2014-001 – Adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Le Maire donne lecture à l'Assemblée du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 9 décembre 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le procès-verbal de cette réunion.

2014-002 – Adhésions de nouvelles communes au syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de l'Oise aval et des affluents.

Le Maire fait savoir à l'assemblée que, par courrier du 6 décembre 2013, Monsieur le Président nous informe de la décision du syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de l'Oise aval et de ses affluents d'accepter les demandes d'adhésion au syndicat des communes d'Amigny-Rouy, Barisis-aux-Bois et Deuillet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, émet un avis favorable à l'adhésion des communes d'Amigny-Rouy, Barisis-aux-Bois et Deuillet au syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de l'Oise aval et de ses affluents.

2014-003 – Suppression du poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe.

Le Maire fait savoir à l'assemblée que, suite à la création du poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe afin de promouvoir M. GUITTARD Jean-Luc, il est nécessaire de supprimer le poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2014. Le Comité Technique Paritaire a émis un avis favorable à cette suppression le 10 décembre 2013.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide à l'unanimité de supprimer le poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2014.

2014-004 – Ratios d'avancement de grades.

Le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération en date du 6 juin 2005, un droit de préemption Le Maire fait savoir à l'assemblée que, par délibération du Conseil Municipal du 8 octobre 2007, le Conseil Municipal a instauré des ratios d'avancement de grades égaux à 50% pour tous les grades tout en prévoyant d'appliquer la règle de l'arrondi à l'entier supérieur. Cette dernière règle ne pouvant plus être appliquée, il est nécessaire de fixer de nouveaux ratios à compter du 1^{er} janvier 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 10 décembre 2013, décide à l'unanimité de fixer les nouveaux ratios d'avancement de grades comme suit à compter du 1^{er} janvier 2014 :

Grade	Grade d'avancement	Ratio
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	100
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100

2014-005 – Locaux sis 7, Rue du Colonel Chépy.

Le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération du 15 octobre 2013, le Conseil Municipal a décidé de louer une partie du local commercial sis 7A, Rue du Colonel Chépy afin de permettre l'installation d'une agence immobilière. Une nouvelle demande de location d'un local commercial a été faite par Monsieur LEGROS Yannick de Marle afin d'installer une auto-école.

De nouveaux devis ont été demandés prévoyant :

- les travaux d'aménagement de ces deux locaux : 82 000 € HT
- 2 rampes d'accès pour les handicapés aux 3 locaux commerciaux (avec le salon de coiffure): 9070 € HT
- création d'un sanitaire (non aménagé) pour le salon de coiffure : 196 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide que les travaux d'aménagement des deux locaux commerciaux seront financés par un prêt de 82 000 € environ sur une durée de 15 ans.
- Décide que les travaux de construction des rampes d'accès handicapés seront financés sur les fonds propres du budget des locaux commerciaux.
- Décide de louer le local commercial sis 7C, Rue du Colonel Chépy à M. LEGROS Yannick de Marle pour accueillir une agence d'auto-école.
- Fixe le montant du loyer mensuel à :
 - 1^{ère} année : 300 € HT
 - 2^{ème} année : 330 € HT
 - à partir de la 3^{ème} année : 360 € HT
- Décide que le dépôt de garantie sera égal à deux mois du loyer de la 3^{ème} année, soit 720 €.
- Décide que les frais de bail seront supportés par moitié par la commune et le locataire.
- Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à cette location.

2014-006 – Travaux Rue de la Verdure.

Le Maire rappelle à l'Assemblée que, suite à la décision du Conseil Municipal de réaliser en 2014 les travaux d'aménagement de la Rue de la Verdure, le bureau d'études Béta-Ingénierie a été chargé de lancer le projet. Il a fait des propositions de modifications des travaux prévus.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité décide de modifier le projet comme suit :

- Supprimer la création d'un réseau d'eaux pluviales et d'un bassin d'infiltration : économie de 70 000 € environ.
- Prévoir des travaux de protection contre les inondations de la propriété sise 21, Rue de la Verdure.
- Remplacer les caniveaux CC1 prévus par des bordures A2 (pans coupés) à droite en montant vers l'église : surcoût de 5000 € environ.
- Remplacer la canalisation principale du réseau d'eau potable.
- Prévoir dans les travaux la construction d'avaloirs d'eaux pluviales en amont des ralentisseurs situés rue du Colonel Chépy (devant les numéros 7 et 9).
- Prévoir de doubler le drain d'eaux pluviales de la Petite Rue de Crépy par un drain de 400 (ou le remplacer par un drain de 600) afin d'éviter les accumulations d'eau en bas de la Place du Quartier Mangin.

2014-007 – Dotation de Solidarité Rurale « bourg-centre ».

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune bénéficie de la part spécifique « bourg-centre » de la Dotation de Solidarité Rurale. Cette fraction est perçue par les communes chefs-lieux ou celles regroupant au moins 15% de la population de leur canton.

Or la Loi n°2013-403 du 17 mai 2013, en divisant le nombre de cantons par deux, entraîne, de facto, la non-éligibilité de la commune de la Dotation de Solidarité Rurale.

Par conséquent le Conseil Municipal attire l'attention du Gouvernement et des parlementaires sur la difficulté dans laquelle se trouvera la Commune à assumer ses charges de centralité et de structuration du territoire si sa Dotation de Solidarité Rurale venait à être amputée de la fraction « bourg-centre ».

Il demande donc instamment que celle-ci soit préservée à travers la définition de nouveaux critères d'éligibilité permettant le maintien de la situation actuelle, voire de la conforter.

2014-008 - Budget 2013 des locaux commerciaux : décision modificative n°2.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de modifier les prévisions budgétaires 2013 du budget des locaux commerciaux comme suit :

Fonctionnement

Dépenses

- Art. 023 : virement en investissement : + 2100 €
- Art. 61522 Entretien des bâtiments : - 2100 €

Investissement

Dépenses

- Art. 2313 op. 1301 : aménagement locaux 7 Rue du Colonel Chépy: + 54 000 €
- Art. 2313 op. 1302 : rampe handicapés 7, Rue du Colonel Chépy : + 2 100 €
- Art. 165. Remboursement dépôts de garantie 7 Chépy : + 1620 €

Recettes

- Art. 021 : virement du fonctionnement : + 2100 €
- Art. 1641 op. 1301. Emprunt aménagement local agence immobilière: + 54 000 €
- Art. 165. Dépôts de garantie 7, Rue du Colonel Chépy : + 1620 €

Le secrétaire,
SIMPHAL Frédéric

Le Maire,
SEBESTYEN Edmond